

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.9106 - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS / REDEN H2 / BERROUTE

SECTION 1.2

Description de la concentration

- L'Opération consiste en l'acquisition du contrôle conjoint de la société Berroute par la CDC et par la société Reden H2, qui contrôle déjà exclusivement la société Berroute.
- Berroute a pour objet le développement, la construction, le financement et l'exploitation/maintenance du projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque située à Saucats, lieu-dit Argilas, en Gironde, France.
- Le groupe Reden Solar intervient en matière de conception, développement de projets, construction, exploitation et maintenance de centrales photovoltaïques.
- La Caisse des Dépôts et Consignations est un groupe public à statut légal spécial créé par la loi du 28 avril 1816, investi de missions d'intérêt général (dépôts sur les livrets d'épargne qui financent le logement social locatif et le renouvellement urbain, consignations et dépôts réglementés, retraites et trésorerie de la Sécurité sociale) et engagé dans des activités ouvertes à la concurrence dans les secteurs de l'environnement, de l'immobilier, de l'investissement et du capital investissement ainsi que des services.